Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 48 (1912)

Heft: 10

Anhang: XXVIIme cours normal suisse de travaux manuels à La Chaux-de-Fonds : du 14 juillet au 10 août 1912

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Supplément à l'„Educateur".

XXVIIme cours normal suisse de travaux manuels

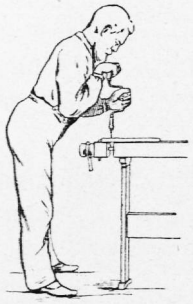

à La Chaux-de-Fonds

du 14 juillet au 10 août 1912

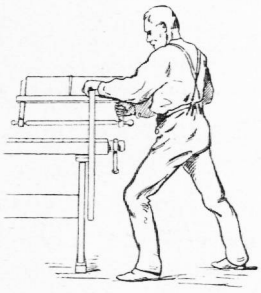

La *Société suisse pour la propagation des travaux manuels* dans les classes de garçons organise *à La Chaux-de-Fonds* du 14 juillet au 10 août 1912, avec l'appui financier de la Confédération et sous la haute surveillance du Département de l'Instruction publique du canton de Neuchâtel, le XXVIIme cours normal de travaux manuels comprenant:

a) des cours préparant à l'enseignement des travaux manuels aux garçons;

b) des cours préparant à l'introduction du travail manuel comme base de l'enseignement.

A) Cours préparant à l'enseignement des travaux manuels:

1. *Cartonnage*	du 14 juillet au 10 août,	prix du cours	frs. 70.—
2. *Travail du bois*	du 14 juillet au 10 août,	prix du cours	„ 70.—
3. *Sculpture*	du 14 juillet au 10 août,	prix du cours	„ 70.—
4. *Modelage*	du 14 juillet au 10 août,	prix du cours	„ 70.—
5. *Cours pour maîtres et maîtresses de classes gardiennes (inclus jardinage)*	du 14 juillet au 10 août,	prix du cours	„ 70.—

B) Cours préparant à l'introduction du travail manuel comme base de l'enseignement:

6. *Cours didactique inférieur* (1re — 3me années scolaires)	du 14 juillet au 10 août,	prix du cours	frs. 60.—
7. *Cours didactique moyen* (4me — 6me années scolaires)	du 14 juillet au 10 août,	prix du cours	„ 70.—
8. *Cours didactique supérieur* (7me — 9me années scolaires)	du 14 juillet au 10 août,	prix du cours	„ 80.—

I. But des cours préparant à l'enseignement des travaux manuels.

Le travail manuel, conduit d'une manière pédagogique, développe l'enfant dans son intelligence et dans son corps; il éveille l'esprit d'observation et exerce la main en vue du travail pratique.

1° **Les travaux de cartonnage** concernent les 4, 5 et 6mes années scolaires. Ils inculquent l'exactitude et la propreté dans le travail; ils développent en outre le sens des formes précises et de l'harmonie des couleurs. Ils viennent en aide à la leçon de dessin au moyen des croquis et de l'ornementation de quelques objets.

2° **Le travail du bois** (7me — 9me année scolaire) offre aux jeunes garçons une excellente activité physique; il est l'occasion de précieuses observations sur les matières employées et sur l'outillage. Il leur explique le dessin technique et son application aux objets usuels.

3° **La sculpture** (7me — 9me année scolaire) comprend la sculpture au trait, le champlevé et la sculpture en relief. Elle est une application pratique du dessin à main-levée, exige un certain sens esthétique et forme le goût. Les objets étant tirés de la matière brute, quelques notions de menuiserie sont indispensables.

4° **Le modelage et le dessin** (1re — 9me année scolaire) s'appliquent à tous les degrés de l'école. Ils constituent le procédé classique d'éducation de l'œil et de la main, favorisent l'enseignement intuitif et la formation du goût.

5° **Cours pour les maîtres et maîtresses de classes gardiennes.** Les classes gardiennes reçoivent les enfants privés de surveillance entre les heures d'école. Le temps ne permet pas toujours de vivre dehors et l'activité enfantine demande à se dépenser par un travail attrayant. Le cours a pour tâche d'initier les maîtres à des occupations qui peuvent être pratiquées facilement dans les classes gardiennes et sans grands frais: objets en bois naturel, tressages, ouvrages en papier et en demi-carton, jardinage. Les travaux du jardin doivent donner à l'enfant la connaissance et l'amour des plantes: ces travaux en plein air alterneront heureusement avec les leçons dans une salle fermée.

II. But des cours pour l'introduction des travaux manuels comme base de l'enseignement (Arbeitsprinzip).

L'observation directe et l'activité personnelle doivent être à la base de l'enseignement (Arbeitsprinzip). Toutes deux mettent le travail scolaire en intime relation avec la nature et avec le travail du peuple; elles assurent la solidité des connaissances, l'habileté intellectuelle et manuelle.

Tel est le principe essentiel d'une pédagogie nouvelle très répandue dans la Suisse allemande et en Allemagne et qui demande à être connue, pour le bien de l'école, dans la Suisse romande.

6° **Le cours didactique (degré inférieur).** (1re — 3me année scolaire). Ce cours a pour but: la compréhension réelle des nombres, l'association des leçons de langue maternelle avec l'observation et le travail pratique, l'éveil de l'amour du beau et de la force de volonté, la production du beau et du pratique. Les procédés de représentation des nombres, des idées et des objets sont: le modelage en terre glaise et en plastiline, la disposition d'objets (bâtonnets, boutons de porcelaine, pois, dés, anneaux,) le dessin teinté au crayon, la juxtaposition et le collage de formes, que le dessin peut compléter, le pliage du papier, le découpage, de nombreux exercices de répétition pour le calcul et le langage.

7° **Cours didactique, degré moyen** (4me — 6me année scolaire). Ce cours a pour but d'établir un lien entre les leçons de l'école et le travail des adultes, comme aussi avec la nature; de diriger l'enfant du côté du travail manuel, tout en l'obligeant à penser et à observer. Les procédés employés sont: l'entretien d'un jardin d'essai, les excursions d'études, la disposition native de l'enfant à collectionner, le travail manuel au sens restreint et habituel du mot (cartonnage, modelage, dessin). Les objets réalisés, les dessins et les exercices de langue maternelle doivent contribuer à inculquer aux élèves des notions de mathématiques et de sciences pratiques. Géométrie, histoire nationale, géographie, histoire naturelle.

8° **Cours didactique, degré supérieur** (7me — 9me année scolaire). Ce cours doit tout d'abord apprendre aux maîtres à faire des expériences faciles de chimie et de physique et à les répéter dans leurs leçons; il doit ensuite les mettre à même de construire des appareils simples. Aussi quelques connaissances du travail du bois sont-elles indispensables. L'union du travail manuel avec la leçon théorique de géométrie, des excursions d'études et l'arrangement en leçons des observations faites en cours de route complèteront le programme.

III. Organisation.

a) *L'enseignement* sera donné en français et en allemand. Chaque participant choisit le cours qui lui convient, mais il ne peut en prendre qu'un seul.

b) *Durée du travail.* La journée de leçons est de 9 heures, avec 1/2 heure de repos, le matin et l'après-midi. Le samedi après-midi est libre; il sera consacré à des courses ou à la visite des institutions ou fabriques intéressantes du pays.

c) *Frais.* La finance d'inscription est payable dans la première semaine du cours. Les frais de logement et de pension reviendront à 90—100 francs environ.

d) *Subvention fédérale.* Le Département fédéral de l'Intérieur accordera à chaque participant, par l'intermédiaire du Département de l'Instruction publique du canton de Neuchâtel, une subvention égale à celle qu'il aura obtenue de son canton. Les subsides communaux ou autres ne comptent pas pour le calcul de la subvention fédérale.

Tout participant subventionné s'efforcera de vulgariser les connaissances acquises, soit par l'enseignement du travail manuel, soit par la propagande en faveur de l'ouverture de nouveaux ateliers.

e) Le directeur du cours, Mr. ***Ed. Wasserfallen,*** directeur des écoles primaires, se charge, sur demande, de procurer pension et chambre et de fournir tous les renseignements nécessaires.

IV. Inscriptions.

Les inscriptions se feront au moyen de formulaires spéciaux que l'on peut se procurer auprès de la Direction du cours, des Départements cantonaux de l'Instruction publique ou des Expositions scolaires de Berne, Fribourg, Lausanne et Zurich. Les instituteurs qui désirent suivre le cours adresseront leur demande **jusqu'au 5 mai 1912 au plus tard,** au Département de l'Instruction publique de **leur canton.** Le directeur du cours donnera, s'il y a lieu, d'autres renseignements.

Une circulaire ultérieure indiquera aux participants: le lieu et l'heure de l'ouverture des cours, le programme, l'horaire journalier et la liste des outils que chaque participant devra se procurer.

Nous invitons cordialement Mesdames les institutrices et MM. les instituteurs de la Suisse à suivre nombreux le XXVIIme cours normal et nous comptons, dans l'intérêt de l'éducation de la jeunesse, sur une très forte participation. Les maîtres aussi bien que la direction feront tous leurs efforts pour rendre le cours agréable autant qu'utile.

Au nom de la Société Suisse pour la propagation du travail manuel dans les écoles de garçons:

Le Secrétaire: ***U. Greuter, Winterthour.*** Le Président: ***Ed. Oertli, Zurich V.***

Le directeur de l'Instruction publique du canton de Neuchâtel:

Ed. Quartier-la-Tente.

Le directeur du cours:

Ed. Wasserfallen
La Chaux-de-Fonds.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

ÉCOLES SUPÉRIEURES DE COMMERCE, D'ADMINISTRATION ET DE CHEMINS DE FER

Un concours est ouvert en vue de la nomination de trois **maîtres de français** et éventuellement, d'allemand, d'histoire et de géographie.

Traitement : 4000 fr. pour 20 heures hebdomadaires.

Entrée en fonctions à fixer ultérieurement.

Adresser les inscriptions, avec un curriculum vitæ, au Département de l'Instruction publique, 2e service, jusqu'au 29 mars 1912, à 6 heures du soir.

ÉCOLES NORMALES

Admissions

La Direction recevra les inscriptions **jusqu'au 18 mars.**

Les examens auront lieu :

Pour la **IIIme classe des filles,** lundi et mardi, 1 et 2 avril.

Pour la **IVme classe des garçons,** mardi et mercredi 2 et 3 avril.

Pour les **cours spéciaux** (écoles enfantines et travaux à l'aiguille) mercredi et jeudi 3 et 4 avril.

Les examens commenceront chaque jour à 7 heures du matin.

Renseignements et programmes à la Direction.

Lausanne, le 20 janvier 1912. H. 30451 L

ÉCOLES NORMALES

Examens en obtention du brevet de capacité pour l'enseignement primaire, pour l'enseignement dans les écoles enfantines et pour celui des travaux a l'aiguille.

1. Examen préliminaire ou 25 au 30 mars.
2. Examen final du 21 au 30 mars.
3. Examen en obtention du brevet de capacité pour l'enseignement dans les écoles enfantines et pour celui des travaux à l'aiguille, les 21, 22 et 23 mars.

Les aspirants et aspirantes **non élèves des Ecoles normales,** doivent s'adresser, par écrit, au Département de l'Instruction publique, 2me service, **avant le 11 mars,** et joindre à leur demande un acte de naissance et un certificat d'études.

Demander règlement et horaire à la Direction.

Lausanne, le 20 janvier 1912. H. 30452 L

Les Machines à coudre

SINGER

nouveau modèle

LES MACHINES A COUDRE SINGER

viennent de remporter une **NOUVELLE VICTOIRE**

en obtenant à l'Exposition universelle de

TURIN 1911

DEUX GRANDS PRIX

(LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES)

Aux Expositions universelles de

PARIS	*St-LOUIS*	*MILAN*	*BRUXELLES*
1878-1889-1900	*E. U. A. 1904*	*1906*	*1910*

les plus hautes récompenses déjà obtenues.

Derniers perfectionnements.
Machines confiées à l'essai. Prix modérés. Grandes facilités de paiement

---

COMPAGNIE SINGER

Casino-Théâtre LAUSANNE **Casino-Théâtre**

Direction pour la Suisse :
Rue du Marché, 13, GENÈVE

Seules maisons pour la Suisse romande :

Bienne, rue de Nidau, 43.
Ch.-d.-Fonds, r. Léop.-Robert 37.
Delémont, rue des Moulins, 1.
Fribourg, rue de Lausanne, 64.
Lausanne, Casino-Théâtre.
Martigny, maison de la Poste.
Montreux, Grand'rue, 73
Neuchâtel, rue du Seyon.
Nyon, rue Neuve, 2
Vevey, rue du Lac, 11
Yverdon, vis-à-vis du Pont-Gleyre

ystèmes
evetés.

MOBILIER SCOLAIRE HYGIÉNIQUE

Modèles
déposés

Ancienne Maison

A. MAUCHAIN

ules RAPPA successeur

GENÈVE

Médailles d'or :

Paris 1885 *Havre 1893*
Paris 1889 *Genève 1896*
Paris 1900

Les plus hautes récompenses accordées au mobilier scolaire.

Recommandé par le Département de l'Instruction publique.

Attestations et prospectus à disposition.

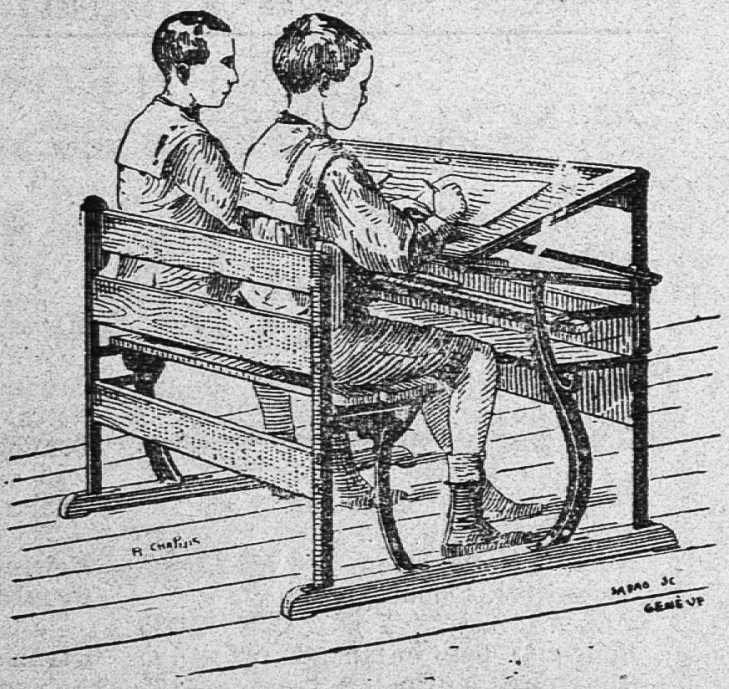

TABLES D'ÉCOLE

n fer forgé et bois verni à 35 fr. et 42 fr. 50 s'adaptant à toutes les illes, mouvement facile, sans bruit et sans danger pour les enfants.

FABRICATION DANS TOUTE LOCALITÉ

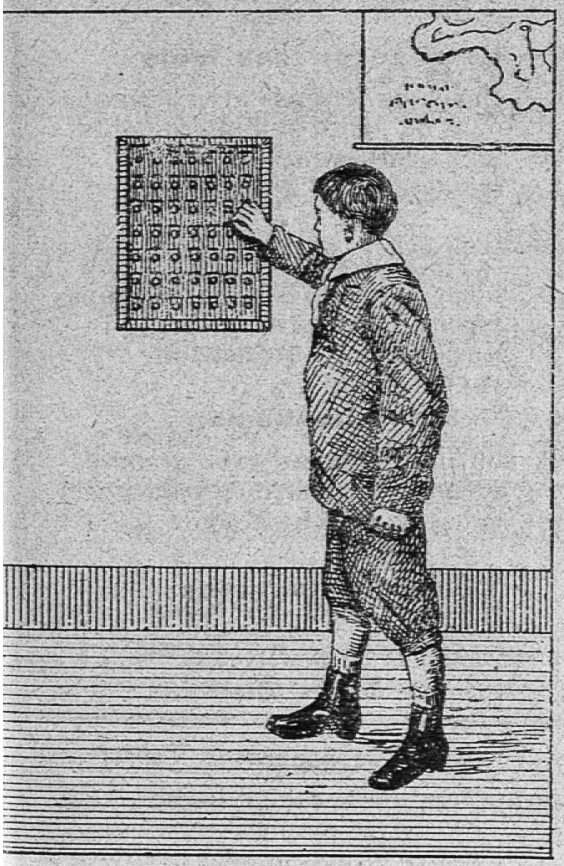

COFFRE-FORT-ÉPARGNE

« FIX » breveté.

Contenant 49 tire-lires métalliques indépendantes.

Ce Coffre-fort-épargne est un petit meuble en fer se fixant au mur, établi spécialement pour faciliter et favoriser l'épargne scolaire et complétant le matériel d'enseignement ; il se ferme au moyen de deux clefs différentes dont l'une est en mains du maître ou de la maîtresse et l'autre dans celles du directeur ou de l'autorité scolaire.

Le coffre-fort-épargne « FIX » est un excellent moyen d'éducation ; l'élève peut faire son épargne en tout temps et économiser ainsi les plus petites sommes dont il dispose. Il supprime les inconvénients et la perte de temps occasionnés par la cotisation à époque fixe remise de la main à la main.

Location à l'annee. — Vente.

Prospectus à disposition.

Société pour l'encouragement à l'épargne.
S.A. Lausanne et maison *J. Rappa, Genève.*

Demandez le Catalogue Général gratis et franco.

Editions FŒTISCH, Frères (S. A.)

à Lausanne

L'ORPHÉON (suite)

Chœurs à 2 et à 3 voix égales, a capella

Prix nets

North, Ch. Fête scolaire . . . —.25
— Chant de promotions . . . —.25
Rousseau, J. Le Jour de Noël, à 3 voix . . . . . —.25
— Voici Noël, à 3 voix . . . —.25
— Joie de Noël, à 3 voix . . . —.25
— Pourquoi ces chants de Noël ? à 3 voix . . . . . —.25
— Le sapin de Noël, à 3 voix . —.25
— Noël, te voilà de retour, à 3 voix . . . . . —.25
— Noël, le ciel est bleu, à 3 voix —.25
— Voici Noël, ô douce nuit, à 3 voix . . . . . —.25
— Pourquoi, petit enfant, 3 voix —.25
— Chantons tous Noël, à 3 voix. —.25
Sachs, L. Le printemps vainqueur —.25
de Faye-Jozin, F. La chanson du vieux moulin, à 2 voix. . —.50
— Le même, à 3 voix. . . . —.50
Mayor, Ch. Alouette légère, à 3 voix . . . . . —.25
Grunholzer, K. Noël, à 2 voix . —.25
North, C. Paix sur la terre, 2 voix —.25
Grunholzer, K. Gloire à Jésus, à 2 voix . . . . . —.25
Uffoltz, P. Cloches, sonnez, à 2 voix . . . . . —.25
Meister, C. O sainte nuit, 2 voix —.25
Grunholzer, K. Lumière de Noël, à 2 voix . . . . . —.25
Harnisch. A. Vœux de nouvelle année . . . . . —.25

H. Giroud

Nouvelle collection de 25 chœurs d'hommes. 1 volume relié, Fr. 2.50.

Hochstetter, J.

Stances à l'Helvétie, pour baryton solo et chœur d'hommes, avec accompagnement de piano. Partition et parties, net, Fr. 2.— Le chœur seul, 25 cent.

Requiem pour Mignon

pour chœur, soli et orchestre ou piano. (Numéro facile à intercaler dans un programme de concert.)
Musique de **R. Schumann.**

Hymne suisse

pour chœur d'hommes ou chœur mixte, avec orchestre ou piano.
Musique de **J. Lauber.**

24 chants populaires pour quatuor

à voix mixtes et accompagnement de piano.
Musique de **J. Lauber.**

Léo Sachs

Le Printemps vainqueur, quatuor vocal ou chœur mixte, avec piano.

S. Grandjean

20 compositions faciles pour orgue ou harmonium, net. Fr. 2.50.

La chanson des mois

soli et chœur de femmes avec accompagnement de piano et d'instruments à cordes (ad lib.).
Musique de **G. Pantillon.**

Hymne à l'aurore

pour chœur d'hommes avec accompagnement d'orchestre ou piano.
Musique de **G. Pantillon.**

Soleil du Léman

pour chœur d'hommes avec accompagnement d'orchestre ou piano.
Musique de **Ch. Mayor.**

Chansons lointaines

pour chœur mixte et orchestre ou piano
Paroles de **J. Olivier.**
Musique de **J. Bischoff.**

Léo Sachs

Hymne, quatuor vocal ou chœur mixte avec piano.

Envois à l'examen

Lausanne. — Imprimeries Réunies. (S. A.)

DIEU HUMANITE PATRIE

XLVIIIme ANNÉE. — N° 11. LAUSANNE — 16 mars 1912.

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·RELUIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annonces

JULES CORDEY

Instituteur, Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne.

Editeur responsable.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : A. Dumuid, instituteur, Bassins.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHATEL : L. Quartier, instituteur, Boudry.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.

MM. **Deruaz** Ad., président de l'Union des Instituteurs prim. genevois. Genève.
Rosier, W., cons. d'Etat. Petit-Sacconnex.
Pesson, Ch., inspecteur, Genève.
Mes **Pesson,** Augusta, Genève.
Métral, Marie, Genève.
MM. **Martin,** E., président de la Société Pédagogique genevoise, Genève.
Charvoz, A., instituteur, Chêne-Bourg.
Dubois, A., » Genève.

Jura Bernois.

MM. **Gylam,** inspecteur, Corgémont
Duvoisin directeur, Delémont.
Baumgartner, inst., Bienne.
Marchand, directeur, Porrentruy.
Mœckli, instituteur, Neuveville.
Sautebin, instituteur, Reconvilier.

Neuchâtel.

MM. **Hoffmann,** F., inst., Neuchâtel.

Neuchâtel.

MM. **Latour,** L., inspecteur, Corcelles.
Brandt, W., inst., Neuchâtel.
Rusillon, L., inst., Couvet.
Huguenin, V., inst., Locle.
Steiner, R., inst., Chaux-de-Fonds

Vaud.

MM. **Magnenat,** J., instituteur, président de la Vaudoise. Renens.
Allaz, E., inst., Assens.
Barraud, W., inst., Vich.
Baudat, J., inst., Corcelles s/Concise.
Cloux, J., inst., Lausanne.
Dufey, A., inst., Mex.
Gailloz, H., inst., Yverdon.
Giddey, L., inst., Montherod.
Lenoir, H., inst., Vevey.
Magnin, J., inst., Lausanne.
Pache, A., inst., Moudon.
Panchaud, A., inst., St-Sulpice.
Petermann, J., inst., Lausanne.

Bureau de la Société pédagogique de la Suisse romande.

MM. **Decoppet,** C., Conseiller d'Etat, Président d'honneur, Lausanne.
Briod, Ernest, instituteur, Président, Lausanne.
Porchet, Alexis, inspecteur, vice-président, Lausanne.
MM. **Savary,** Ernest, inspecteur, secrétair Lausanne.
Cordey, J., instituteur, trésorier-gérant, Lausanne.
Guex, François, directeur, rédacteur en chet, Lausanne.

EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, **Genève,** fourni gratuitement tous les renseignements pour organiser l'**Epargne scolaire**.

Ue 10353

LIBRAIRIE PAYOT & Cie

CE QUE TOUT SUISSE DOIT CONNAITRE DU CODE CIVIL

par **E. KUHN** et **H. BOVAY**, Docteurs en droit.

1 vol. in-16 broché fr. **1,25**

Un ouvrage populaire était nécessaire pour expliquer le nouveau code civil suisse au grand public peu familier avec la lecture aride d'articles de loi. Tel est le but de ce petit livre tout à fait original en son genre, qui présente d'une façon systématique les diverses matières de notre nouvelle législation civile *sous forme de questions concrètes suivies de réponses claires et précises* pouvant directement servir aux besoins pratiques de chacun. Ce mode d'exposition nouveau permet, en effet, à n'importe qui de se renseigner sans peine et presque en se jouant, sur des questions juridiques qui se présentent journellement dans la vie de chacun.

Pour rendre la consultation plus facile, toutes les questions sont réunies en une table des matières et sont présentées en outre sous forme d'un *index alphabétique* où chacun trouvera les renseignements dont il aura besoin. C'est là vraiment un ouvrage populaire très bon marché d'ailleurs, *un véritable vade-mecum juridique, indispensable à tout citoyen suisse.*

Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine

à ZURICH

Assurance avec ou sans participation aux bonis d'exercice.

Coassurance de l'invalidité.

Tous les bonis d'exercices font retour aux assurances avec participation.

Assurance de risque de guerre sans surprime. — Police universelle

Excédent total disponible plus de fr. **15.993.000.**

Fonds total plus de fr. **121.827.000. Assurances en cours** plus de fr. **237.107.000**

Par suite du contrat passé avec la **Société pédagogique de la Suisse Romande,** ses membres jouissent d'avantages spéciaux sur les assurances en cas de décès qu'ils contractent auprès de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine.

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE.

HORLOGERIE
- BIJOUTERIE -
ORFÈVRERIE

Récompenses obtenues aux Expositions pour fabrication de montres.

Bornand-Berthe

Lausanne
8, Rue Centrale, 8

Montres garanties en tous genres et de tous prix : **argent** 12, 16, 25, 40 jusqu'à fr. 100 ; **or** pour dames de 38 à 250 fr. ; pour messieurs de 110 à 300 fr. — **Bijouterie** or 18 karats, doublée et argent. — **Orfèvrerie de table** : en argent contrôlé : couvert depuis fr. 18,50, cuillères café, thé, dessert depuis fr. 40 la douzaine, etc. — **Orfèvrerie** en métal blanc argenté, 1er titre garanti : couverts depuis fr. 5, cuillères café de fr. 18 la douzaine.

RÉGULATEURS — ALLIANCES

10 % de remise au corps enseignant **Envoi à choix.**

La Fabrique de draps A. SCHILD

BERNE

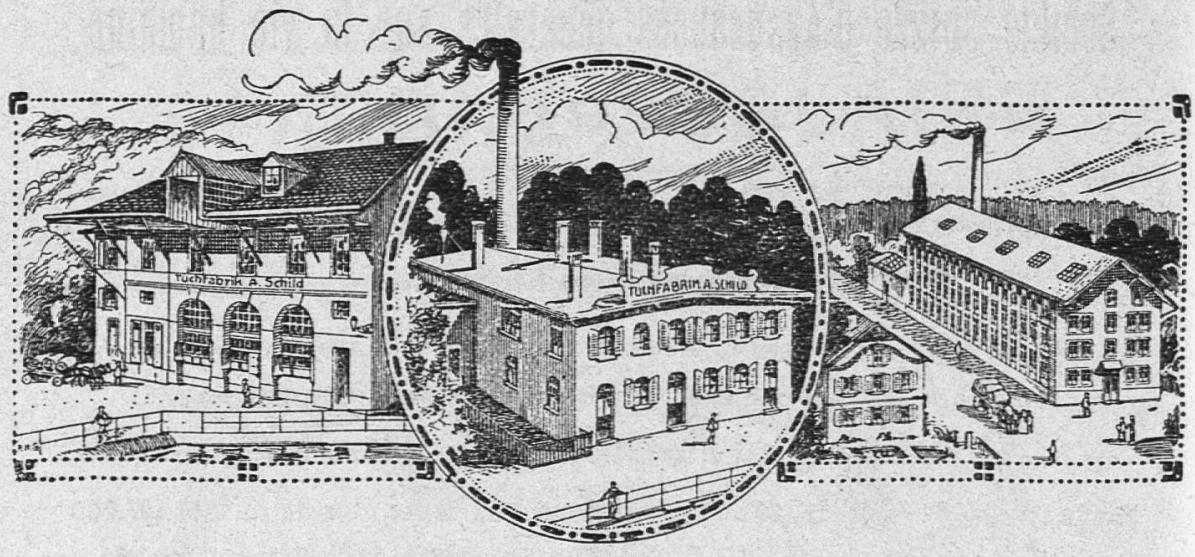

Environ 100 ouvriers -- Fondée en 1866 -- Installations modernes

manufacture les effets de laine tricotés ou tissés et fournit des étoffes solides pour hommes, dames et jeunes gens. Demandez tarifs et échantillons.

N. B. — La fabrique n'expédie que des draps manufacturés dans ses établissements. Elle possède des machines spéciales pour préparer les effets de laine.